



Compte-rendu

Conseil municipal du 04 septembre 2019

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 04 septembre 2019, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 02/08/2019

Nombre de membres en exercice: 56

Présents : Monsieur AUPY Aurélien, Madame BARBEREAU Anaïs, Madame BENIGNE Andrée, Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Monsieur COMBAUD Dominique, Madame DARDILLAC Mireille, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur ELUERD Roland, Monsieur FUSILLIER Serge, Monsieur GAMAIN Serge, Madame GAVOILLE Dany, Monsieur GIRAUD Raymond, Madame GODREAU Sandrine, Monsieur GUERIN Jean Didier, Madame HERAUD Murielle, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HUGUET Myriam, Monsieur LABBE Hervé, Madame LABROUSSE Christine, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Madame MOREAU Lysiane, Monsieur MANDOU Robert, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Monsieur RENAUD Frédéric, Madame SAUDOUX Maryse, Monsieur SIMONNET Didier, Madame STANWELL Faith, Madame TALLE Maryse, Monsieur VIGIER Pascal, Monsieur VINET Daniel, Madame VRILLAUD Bernadette

Pouvoirs : Madame CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Madame MOREAU Lysiane
Monsieur SALLEE Patrick a donné pouvoir à Monsieur GUERIN Jean Didier

Absents excusés : Monsieur BERTHAUD Laurent, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Monsieur SALLEE Patrick, Monsieur SEGUIN Loïc

Absents : Madame BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur CROCHET Didier, Monsieur FROUGIER Vincent, Monsieur GUERIN Raymond, Madame HOLLEMAERT Catherine, Madame POUPET Pauline, Madame POZZA Monique

Secrétaire de séance : VINET Daniel

Approbation du compte-rendu du 03 juillet 2019

1. Approbation des rapports de la CLECT du 28/03/19

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes (CdC) Lavalette Tude Dronne s'est réunie 28 mars 2019 afin de se prononcer sur les modalités et le montant de calcul des Attributions de Compensation correspondant aux compétences :

- « Documents d'Urbanisme »
- « Affaires Scolaires » (financement des travaux dans les écoles)
- « Bornes électriques »

Les rapports de CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 II du code général des collectivités territoriales, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire présente les rapports de la CLECT du 28 mars 2019 et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces rapports.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ➔ approuve les rapports de la CLECT du 28 mars 2019 relatif aux « Documents d'Urbanisme », « affaires scolaires » et « bornes électrique »
- ➔ approuve les modifications des Attributions de Compensation de la Commune telles que présentées dans les rapports de CLECT.

2. Avis sur le PLUi Horte et Lavalette

Pour à l'unanimité

M. le Maire indique que le conseil communautaire de l'ex Communauté de Communes Horte et Lavalette a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 4 novembre 2013. L'étude a été confiée au groupement Urbanova, Eric Enon paysagiste, Eau Méga, Mitard Baudry (avocat). Elle a démarré le 11 mai 2015. Le diagnostic a été présenté en réunion publique le 7 janvier 2016.

Conformément à l'article L. 153-12 (ancien article L123-9) du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu par le conseil communautaire de l'ex Communauté de Communes Horte et Lavalette, le 4 juillet 2016.

Suite à la fusion des territoires au 1er janvier 2017, la procédure de l'ancienne Communauté de Communes d'Horte et Lavalette a été reprise par la Communauté de Communes LAVALETTE TUDE DRONNE, compétente en matière de planification.

M. le Maire indique que par délibérations en date du 27 juin 2019 (délibérations n°2019_6_1 et 2019_6_2) la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a :

- approuvé le bilan de la concertation reprenant l'ensemble des démarches entreprises tout au long de l'élaboration du PLUi d'Horte et Lavalette
- arrêté le projet de PLUi.

M. le Maire explique que, conformément aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi est soumis pour avis aux Personnes Publique Associées dont les communes de la Communauté de Communes LAVALETTE TUDE DRONNE.

Les Personnes Publique Associées consultées rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de PLUi.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

M. le Maire présente le projet de PLUi d'Horte et Lavalette et déclare le débat ouvert.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 à L.5211-6-3 et L.5214-16

Vu les articles L.151-1 et suivants du code de l'urbanisme précisant les modalités d'exercice de la compétence en matière d'élaboration de « documents d'urbanisme »,

Vu les articles L.103-2 et L.103-6 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L.153-14 et R.153-3 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération de l'ex Communauté de Communes d'Horte et Lavalette en date du 16 décembre 2013

prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, définissant les objectifs poursuivis et précisant les modalités de concertation,

Vu la délibération en date du 24 octobre 2016 du Conseil communautaire de la Communauté de communes D'HORTE et LAVALETTE décidant d'intégrer le contenu modernisé du PLU et d'adopter la nouvelle codification pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes issue de la fusion des anciennes Communautés de Communes Tude et Dronne et Horte et Lavalette,

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables organisé le 4 juillet 2016 au sein du conseil communautaire,

Vu la délibération en date du 27 juin 2019 de la Communauté de Communes LAVALETTE TUDE DRONNE dressant le bilan de la concertation,

Vu la délibération en date du 27 juin 2019 de la Communauté de Communes LAVALETTE TUDE DRONNE arrêtant le projet de PLUi ,

Vu la consultation des PPA engagée par la Communauté de Communes LAVALETTE TUDE DRONNE

Vu les différentes pièces composant le projet de PLUi auxquelles l'ensemble des conseillers a pu avoir accès;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, émet un avis favorable concernant le PLUi d'Horte et Lavalette.

3. Harmonisation des tarifs des photocopies

24 pour, 10 contre, 4 abstentions

Monsieur le Maire informe le conseil qu'actuellement la facturation des photocopies aux particuliers et associations diffèrent selon la mairie annexe et qu'il convient par conséquent d'harmoniser les pratiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la facturation des photocopies :

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	A4	A4 recto-verso	A3	A3 recto-verso
Noir et blanc	0.05 €	0.10 €	0.10 €	0.20 €
Couleur	0.10 €	0.20 €	0.20 €	0.40 €

PARTICULIERS DE LA COMMUNE	A4	A4 recto-verso	A3	A3 recto-verso
Noir et blanc	0.20 €	0.40 €	0.40 €	0.80 €
Couleur	0.30 €	0.60 €	0.60 €	1.20 €

5. BA assainissement : DM n°2 et n°3

Pour à l'unanimité

- Dans le cadre d'opérations d'amortissements :

SECTION FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Crédits à ouvrir	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	300 €
Crédits à réduire	022 dépenses imprévues	300 €
SECTION INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant
Crédits à ouvrir	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	300 €

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire de Montmoreau :

Mise en place d'un poste de relevage pour le raccordement des sanitaires au réseau d'assainissement afin d'éviter des travaux supplémentaires sur la RD674 qui vient d'être refaite.

Montant de l'opération : 12040€

Considérant que le BA assainissement 2019 « section fonctionnement » a été voté en suréquilibre

Considérant que le BA assainissement 2019 « section investissement » a été voté en suréquilibre

FONCTIONNEMENT Dépenses	Chapitre	Montant
Crédits à ouvrir	023 virement à la section investissement	3 456.95 €
INVESTISSEMENT Recettes	Chapitre	Montant
Crédits à ouvrir	021 virement de la section fonctionnement	3 456.95 €
INVESTISSEMENT Dépenses	Article	Montant
OPNI	21532 réseaux d'assainissement	12 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire ces sommes au budget.

5. Restitution d'un dépôt de garantie

Pour à l'unanimité

Le locataire du logement communal n°1 le presbytère à Aignes est parti le 31/08/2019.

Un état des lieux a été réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lui restituer son dépôt de garantie.

6. Tarifs de location de la salle socio-culturelle d'Aignes

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les tarifs de location de la nouvelle salle socio-culturelle d'Aignes.

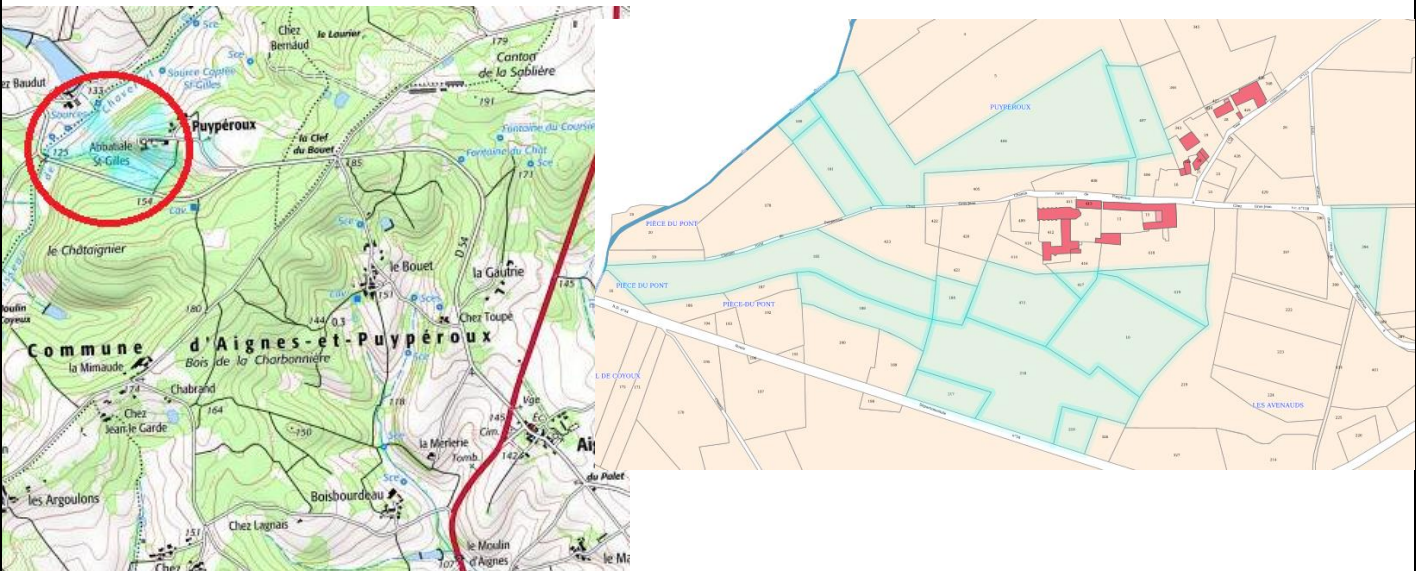
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs suivants :

	Particuliers de la commune (chauffage/climatisation compris)	Associations communales et collectivités territoriales	Particuliers et associations hors commune (chauffage/climatisation compris)
la journée (salle seule)	40 €	0 €	50 €
le week-end (salle+cuisine) (2 jours)	150 €	0 €	220 €
Frais de chauffage/climatisation pour les locations 2 jours	0 €	20 €	0 €
Caution	300 €	300 €	300 €

7. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux - Aignes

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en 2013, la commune d'Aignes avait signé une convention de mise à disposition concernant des biens (terres agricoles) pour une surface totale de 8 ha 22 a 27 ca.



Monsieur le Maire informe que cette convention arrivant à échéance, la SAFER demande à la commune si elle souhaite renouveler ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler cette convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

8. Demande de subvention pour une rénovation de façade

Pour à l'unanimité

Un administré demande l'aide financière municipale à la rénovation de façade.

Son dossier remplit les conditions requises fixées par la délibération D2018-8-1 du 03/10/2018, notamment :

- Il est propriétaire du bâtiment
- Permis de construire autorisé n° PC01623010W0008
- Travaux réalisés par une entreprise
- Le bâtiment se situe dans un rayon de 200m autour de l'église de St-Cybard et construit depuis + de 70 ans
- Un rejointoiement des moellons de la façade a été effectué
- Facture acquittée de 2236€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à Mme MILLET une subvention à hauteur de 30% du montant de la facture, soit 670.80€.

9. Rue du Bujateau : interdiction de circulation aux poids lourds > 3.5tonnes

Suite aux dégradations de la bande roulante et accotements rue du Bujateau, le conseil municipal décide d'en interdire l'accès aux poids lourds > 3.5 tonnes

10. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une régularisation d'un chemin communal doit être réalisée à Saint-Cybard.

Pour cela des travaux de voirie sont nécessaires : busage d'un fossé.

Des devis ont été réalisés, pour un montant global de 1377€ TTC.

Les sommes prévues au budget étant insuffisantes, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	Chapitre / Opération	Montant
Crédits à réduire	020 dépenses imprévues	1 500€
Crédits à ouvrir	Op 269 – Article 2151	1 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire ces sommes au budget.

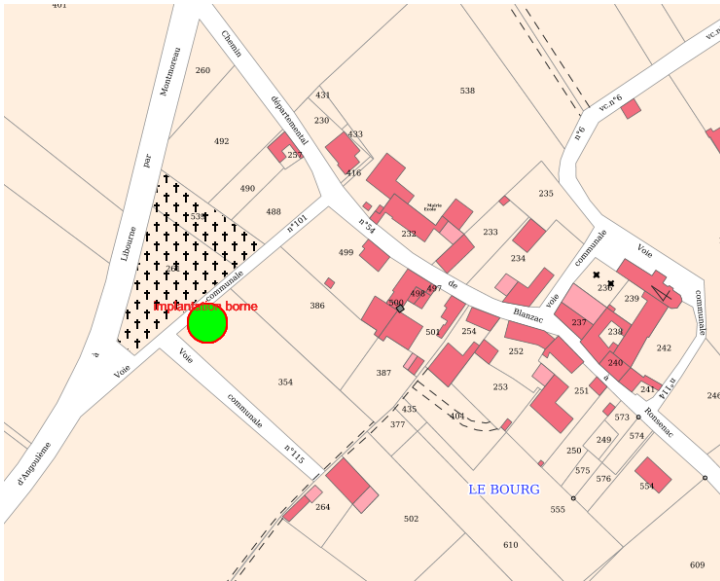
11. Demande de mise à disposition hebdomadaire d'une salle pour une association

Madame VRILLAUD, présidente de l'association SUN DANCE, dont le siège social est basé à son domicile à St-Amant, demande au Conseil la mise à disposition d'une salle les lundis de 20h à 22h, afin d'y dispenser des cours de NEW LINE (danse en ligne sur des musiques actuelles et variées).

La salle de St-Amant sera proposée à Mme VRILLAUD.

5. Mise à disposition d'un terrain au SDEG16 : implantation d'une borne pour véhicules électriques

Pour à l'unanimité



Monsieur le Maire expose :

- Que le SDEG 16 procède à la mise en place du plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques tel que déposé au Feder et à la Région Nouvelle Aquitaine.
- Que ce réseau est d'initiative publique avec des points de recharge ouverts au public.
- Qu'ainsi, les utilisateurs doivent avoir accès de façon non discriminatoire dont l'emplacement de stationnement est physiquement accessible au public (décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen).
- Que c'est la raison pour laquelle, le SDEG 16, aménageur et maître d'ouvrage de l'opération, doit installer ces bornes exclusivement sur le domaine public avec convention de mise à disposition gratuite de terrain et un engagement de la commune sur un stationnement non payant.
- Que le plan de déploiement du réseau prévoit l'implantation d'une borne sur la Commune.
- Que la Commune souhaite apporter son soutien à l'écomobilité et la transition énergétique en favorisant l'implantation d'une borne pour véhicules électriques sur son territoire ; pour cela, la Commune décide de mettre à disposition du SDEG 16 le terrain suivant :

Implantation de la borne :

Commune : Montmoreau (Aignes)

Adresse : parking d'Aignes

Section, parcelle du terrain : parcelle 354 section A

Superficie totale du terrain en m² : 35.

- Que le SDEG 16 a produit à la communauté de Communes un devis et un plan de financement relatif au coût de la fourniture et de la pose de ladite borne.

Monsieur le Maire rappelle :

- Qu'au début de la procédure, le SDEG 16 avait annoncé que le reliquat à la charge de la collectivité serait d'environ 4 439 euros par borne.
- Qu'après l'attribution des marchés de fournitures, de travaux et surtout avec les études menées par le SDEG 16, il s'avère que le reste à charge de la Communauté de Communes est nettement inférieur au montant initialement annoncé, avec une baisse de l'ordre de 20%.

Monsieur le Maire propose :

- De mettre à disposition du SDEG 16 le terrain susmentionné et ce, pour une durée de 10 ans.
- Que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.
- D'approuver la convention de mise à disposition jointe.
- De s'engager à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit (non payant) et ce, pendant la durée de la convention de mise à disposition.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal :

- Met à disposition du SDEG 16 terrain susmentionné et ce, pour une durée de 10 ans.
- Décide que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.
- Approuve la convention de mise à disposition jointe.
- Autorise le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.
- S'engage à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit (non payant) et ce, pendant la durée de la convention de mise à disposition.
- Donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Tour cyclo Poitou-Charentes 2020**

Bernard HERBRETEAU et Mathilde LARDIERE de la CDC ont assisté le 30/08 à Aigre à un départ d'étape du tour Poitou-Charentes 2019, afin de rencontrer les organisateurs et d'apprécier l'organisation d'une telle étape. Montmoreau sera ville étape du tour 2020 (dernière semaine d'août).

- **Journées du patrimoine – 21/22 septembre**

- Château de Montmoreau

- **Demande d'un prêt de salle pour un sophrologue**

- Le Conseil Municipal s'oppose à cette demande.

- **Démission de Florence LAGOURDETTE**